

C.N.A.

COMPTE RENDU

23 et 24 janvier 2016
Toulouse

Sont présents :

Les membres du C.N.A. :	
Jean Gatignol (samedi)	IDF
Nelly Estier	BPL
Loïc Fauqueux (samedi)	IDF
Patrick Plaquin (samedi)	ALPC
Sébastien Dotte	ALPC
Sébastien Le Page	IDF
Christophe Forlay	RABA
Alexandre Fuster	RABA
Ulysse Muñoz	CA
Thomas de Trébons	CA
Martine Urrutigoity	PM
Yves Thomas	EST

Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA) :

-

Excusés / représentés :

Alexandre Davion (coordinateur)	IDF
Dominique Ruaux	IDF
Thierry Tirard	IDF
Patrick Benoit	ALPC

Non excusés :

Néant

Inscription des divers

- Projet d'examen AN1 à Rennes sur un week-end
- Communication sur la règle du coin

1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

1.1 Point sur les actions du CNA 2015

ACTION		STATUT
CNA-2015 S. DOTTE	Mettre à jour les planches de formations AN2 avec les remarques et mise en ligne sur site CNHS	Mises à jour pour les formations théoriques de décembre 2015. Disponible sur le site de la CNHS, rubrique CNA.
CNA-2011 §7 S. DOTTE	Modifier la fiche contrôle de compétition et la transmettre à D. Ruaux pour présentation au CNC.	Diffusée aux responsables des compétitions.
CNA-2011 §19 T. de TREBONS / U. MUNOZ	Rédiger un article synthétisant le compte rendu du CNA pour le site de la CNHS (à communiquer à S. Dotte) et la revue Subaqua.	Article diffusé à Subaqua.

ACTION		STATUT
CNA-2012 §3 L. FAUQUEUX	Formaliser une enquête sur le non intérêt des arbitres pour la manche 3 pour diffusion à la CNHS, aux régions et aux arbitres.	Non fait, à reporter
CNA-2012 §3.4 S. LE PAGE	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.	Débuté, à compléter.
CNA-2012 §4.10 S. DOTTE	Rédiger un article pour proposition internationale pour arrêter le chronomètre durant la mort subite notamment pour l'arrêt des temps des joueurs pénalisés.	Non fait, à reporter.
CNA-2015 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	Mis à jour.
CNA-2014 §2.2 T. de TREBONS	Préparer un exemple du type de vidéo souhaité pour la théorie AN2 pour identifier le temps nécessaire pour réaliser un dossier de formation. Prévoir de faire une session vidéo (arbitre + jeu) à l'occasion du championnat de France organisé à Hyères (D3/D4).	Exemple (basse qualité) réalisé et diffusé à Alexandre Davion. Temps estimé : 1 journée par faute. Nouvel exemple à réaliser pour promouvoir l'action.
CNA-2014 S. DOTTE	Mettre en ligne sur le site de la CNHS le test physique AN2. Utiliser l'ancienne version : départ surface, début à 36".	Diffusé sur le site de la CNHS, rubrique CNA.
CNA-2014 §4.1 P. PLAQUIN	Proposition à rédiger pour clarifier les passages d'arbitre actif / inactif.	Compléter l'ancien article pour diffusion. Non fait, à reporter.
CNA-2015 §2.3 A. FUSTER	Discuter avec les nouveaux formateurs potentiels afin de confirmer leur intérêt.	Jeff, Paul, Raph, Sylvain et Luc n'ont pas d'intérêt pour être formateur, mais volontaires pour aider. Olivier Martinez est intéressé.
CNA-2015 §2.4 T. de TREBONS J. GATIGNOL	Réaliser un devis pour le kit d'arbitre défini (casquette, sifflet, T-Shirt, bonnet rouge, lycra floqué, paire de gants).	Devis réalisé et envoyé à Alexandre Davion.
CNA-2015 §3.6 P. PLAQUIN	Régulariser le statut de l'arbitre AN2 du comité EST sur la base fédérale.	Fait.
CNA-2015 §3.6 U. MUNOZ S. DOTTE	Introduire la modification relative aux protections sur les palmes dans la prochaine version des règles du jeu (après validation CNHS).	Fait.
CNA-2015 §3.6 S. DOTTE	Rédiger une proposition d'évolution des règles internationales pour supprimer la protection des palmes.	Non fait, à reporter.
CNA-2016 §2.2 A. FUSTER	Rédiger un mémo sur l'organisation des formations d'arbitres (processus d'inscription, date des sessions, nombre de candidats, etc.).	
CNA-2016 §2.2 P. BENOIT	Préparer les sujets d'examen 2016 pour fin mars et fin mai.	
CNA-2016 §2.3 A. FUSTER	Contacteur les nouveaux formateurs potentiels afin de confirmer leur intérêt.	
CNA-2016 §2.4 A. DAVION	Préparer et présenter le projet « kit d'arbitre » à la CNHS.	
CNA-2016 §3.3 P. BENOIT	Finaliser l'examen théorique de remise à niveau.	
CNA-2016 §3.7.2 S. DOTTE	Faire le point avec H. Soleille et A. Davion sur l'organisation de la réunion sur les règles à Stellenbosch.	
CNA-2016 §3.7.2 S. DOTTE	Envoyer une demande de mise à jour des correspondants hockey sub Français à Wayne Rathbone et Thomas de Trébons avant le mondial.	
CNA-2016 §3.7.3 S. LE PAGE	Contacteur les nouveaux AN3 potentiels afin de confirmer leur intérêt.	
CNA-2016 §3.7.3 C. FORLAY	Intégrer au fichier des arbitres nationaux un identifiant indiquant les arbitres ayant le niveau AN3.	
CNA-2016 §4.1 S. DOTTE	Après validation par la CNHS, supprimer l'article Fr.12.5.2.1 (vol. 2).	
CNA-2016 §4.3 A. DAVION	Présenter en CNHS le projet d'augmenter la distance de remise en jeu de 2 à 3 mètres des murs pour expérience dans un championnat à déterminer.	

ACTION		STATUT
CNA-2016 §4.4 A. DAVION	Coordonner le groupe de travail sur la rédaction d'une proposition sur le quota de faute par équipe. Groupe de travail : M. Blondel, S. Le Page, N. Estier, A. Davion.	
CNA-2016 §4.5 S. DOTTE / CNC	Demander au CNC / CNHS l'évolution de la règle Fr.3.6.2 relative au contrôle des feuilles de match (vol. 1).	
CNA-2016 §4.6 S. DOTTE / CNC	Demander au CNC / CNHS l'évolution de la règle 10.1.1 relative aux protestations en cours de match (vol. 1).	
CNA-2016 §4.7 S. DOTTE	Rédiger les propositions de modification des règles internationales.	
CNA-2016 §5 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	
CNA-2016 §6 S. LE PAGE	Finaliser et diffuser l'article sur la règle de l'avantage (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	
CNA-2016 §6 S. LE PAGE	Rédiger un article précisant les évolutions apportées à la règle du coin en 2015 (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	

1.2 Bilan de la CNHS de septembre

- Pour la Coupe des Régions et les Masters, il a été acté d'avoir des arbitres à part entière comme sur les autres compétitions nationales.
- Un joker sans arbitrage pour les cadres équipe de France.

2 Formations

2.1 Bilan des formations 2014/2015 (AN1)

Dorénavant, les régions ou clubs ont la charge d'enregistrer directement leurs nouveaux arbitres niveau 1 (AN1). La synthèse nationale est réalisée par les responsables de la gestion des arbitres via la base de données fédérale.

2.2 Bilan des formations 2014/2015 (AN2)

- 17 candidats (dont 10 nouveaux)
- Les 10 nouveaux ont fait la formation théorique à Clermont Ferrand, 12 ont fait la formation pratique à Clermont Ferrand (stage France et manche 2).
- 10 candidats se sont présentés aux examens à Talence et au Puy en Velay : 7 reçus.

Saison 2015/2016 :

- 21 candidats (dont 4 reliquats de la saison dernière)
- 16 ont participé à la formation théorique à Bordeaux (6) et à Lorient (10),
- 5 ont fait le stage pratique sur un stage France à Clermont (2 ayant annulé), Prochain stage sur la manche 2 à Talence avec 7 candidats prévus.
- Pour l'examen, priorité donnée à ceux qui n'ont pas d'AN2 dans leur club, puis les inscrits de l'année précédente (diplôme sur 2 ans).

Pour les formations pratiques, il est nécessaire d'avoir 3 formateurs afin d'alterner arbitrage dans l'eau et conseils / bilan sur le bord. Pour les examens, deux formateurs semblent suffisants.

Certains joueurs ont des difficultés à participer à la formation (joueur équipe de France et joueur/coach de manche 2). Il n'y a pas de solution simple ; à gérer au niveau individuel/club.

Pour augmenter le nombre d'arbitre et éviter les « pertes » de candidats, il faudrait augmenter le nombre de stage pratique et d'examen.

Les formations pratiques sont sur des compétitions de bon niveau (stage France et manche 2) et les

examens sur des compétitions moins exigeantes (juniors et D4).

Il est envisageable d'ouvrir les stages pratique à un autre championnat si un formateur est présent (à la fin de saison N) et un examen à la D1F manche 1 (en début de saison N+1), mais pas au détriment des autres dates habituelles.

La proposition est donc un package stage/examen supplémentaire stage pratique en D2 ou en D3 (saison N) et un examen en D1F manche 1 (saison N+1), déclenché lors du CNA en fonction des disponibilités formateurs.

A essayer sur les deux saisons à venir pour voir l'effet sur les inscriptions et motivation des candidats.
Contre : 2, Abstention : 2, Pour : 8.

Un mémo est à réaliser sur l'organisation des formations d'arbitre (nombre de candidats, organisation des sessions, etc.) pour diffusion sur le site de la CNHS : @ A. FUSTER.

Pour les examens théoriques, les sujets sont à préparer (examens à La Rochelle les 25-26 mars et à Limoux les 28-29 mai 2016) : @ P. BENOIT.

2.3 Formateurs d'arbitres

Deux centres de formations fonctionnent bien (Clermont et Bordeaux). Les autres formations sont liés aux localisations des candidats (exemple de BPL cette année).

Candidats retenus pour être formateur :

- Olivier MARTINEZ (IDF)

Jean-François ABRAHAMIAN peut aider, mais n'est pas facilement disponible.

Candidats retenus pour être aide formateur (à discuter avec eux sur leur motivation et disponibilité) :

- Fleuriane GAUDINO (IDF)
- Guillaume CHOISNARD (IDF)
- Maxime POCHON (CA), AN2 depuis 2011

@ A. FUSTER : échanger avec les candidats afin de confirmer leur intérêt pour être formateur.

Ont demandé ou proposé pour être observé dans l'optique d'être formateur (à observer par les formateurs et membres du CNA) :

- Rémy HONORE (ALPC), AN2 depuis 2014
- Bernard DEBRION (RABA), AN2 depuis 2015

2.4 Kit d'arbitres

Le kit doit comprendre :

- Une casquette
- Un sifflet
- Un T-Shirt
- Un bonnet rouge
- Un lycra floqué
- Une paire de gants

Devis réalisé (75 €), à soumettre à la CNHS par Alexandre DAVION. Cible et financement à définir avec la CNHS (nouveaux arbitres AN2, tous les arbitres AN2, achat libre, subvention CNHS, CRHS, inscription formation). @ A. DAVION

3 Gestion des arbitres

3.1 Bilan des arbitrages 2014/2015

Voir détail dans rapport de Patrick ci-joint et dans le CR de CNHS.

Effectif des arbitres constant (7 nouveaux qui équilibrent les départs), 125 arbitres pour un besoin de 131. Nécessite de faire plus d'un arbitrage par saison (en tenant compte des jokers).

La compétition Coupe des Régions a été déficitaire en arbitres (beaucoup d'arbitre jouant la coupe ou les masters).

A noter un nombre important de désistement lors de l'envoi des convocations i.e. un mois avant le championnat (4 à 5 désistements par compétition !).

3.2 Validation des arbitres inactifs

9 arbitres sont passés inactifs au 1^{er} octobre de cette saison.

De plus, 11 arbitres n'ont pas formulé de vœux pour la saison en cours et n'ont pas arbitré une année parmi les 3 dernières et passeront donc inactifs la saison prochaine.

Le changement de statut actif/inactif intervient au 1^{er} octobre suivant.

Il y a 129 arbitres actifs ce jour.

3.3 Stages de remise à niveau

Les stages ont notamment pour vocation de réactiver les arbitres inactifs.

3 remises à niveau prévues cette saison.

Pas de session d'examen dédiée pour ces remises à niveau, traité en fonction de la répartition des arbitres formateurs.

Les remises à niveau seront à formaliser sur la base des travaux réalisés par Patrick Benoit (à finaliser) :

- Examen théorique oral allégé
- Examen pratique, surveillé par un formateur (examen AN2 classique)

Au terme de ce stage, le candidat sera validé ou non.

3.4 Répartition des arbitres 2015/2016

Voir fichier Excel de Christophe.

3.5 Gestion financière

Pas de problème remonté, quelques tentatives de débordement.

Quelques demandent arrivent encore hors délai, particulièrement lors des clôtures des comptes fédéraux (années civiles). C'est particulièrement le cas pour les factures club vis-à-vis des justificatifs (factures fournisseurs).

Principe de fonctionnement :

- Les arbitres doivent envoyer leurs frais 15 jours après l'évènement au responsable de la gestion financière du CNA.
- Une fois les 15 jours révolus, le responsable traite l'ensemble du dossier pour envoi vers la FFESSM.
La FFESSM traite le dossier et assure les remboursements en direct (principalement par virement) sous 4 à 6 semaines.
- Les dossiers arrivant en retard seront traités avant la fin de l'année civile (hors manche 1).
Les dossiers arrivant après le 1^{er} décembre ne seront pas pris en compte en raison de la clôture comptable (hors manche 1).
- Pour la manche 1, pour des raisons comptable, l'ensemble des dossiers doivent être transmis avant le 1^{er} décembre. Les dossiers arrivant après ne seront pas pris en compte.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 11.

La base de remboursement pour les personnes seules utilisant leur véhicule ou l'avion, est basée sur le tarif SNCF 2nd classe. Actuellement, le chargé de trésorerie assure la comparaison vis-à-vis du tarif C.N.A.

SNCF sur des tarifs estimés via le site SNCF, risquant ainsi d'avoir un tarif différent de celui pratiqué le jour de l'évènement (période de vacances, férié, etc.).

Dorénavant, un arbitre dans ce cas doit fournir un justificatif du tarif SNCF à la date de l'évènement (impression du site SNCF). A défaut, le responsable de la gestion utilisera les tarifs SNCF en cours (week-end suivant), avec le risque d'avoir une base de remboursement inférieure.

3.6 Etude de cas particuliers

Arbitres membre du staff équipes de France

Demande des entraîneurs des Equipes de France d'être exempté d'arbitrage pour les saisons durant lesquelles ils sont en charge des Equipes de France.

Ce sujet a déjà été abordé la saison passée, avec une proposition, validée par la CNHS, d'augmenter le joker de une à deux saisons.

Il est acté que les entraîneurs des équipes de France ont une charge d'activités ne leur permettant pas forcément d'arbitrer durant la saison. De ce fait, entraîneurs des équipes de France risquent de passer inactif au bout de leurs deux années joker.

Ces arbitres peuvent redevenir actifs en passant un stage de remise à niveau.

Pas de traitement particulier.

Formation et validation des candidats AN1 inter-région

Les formations AN1 sont réalisées sous la responsabilité de la région organisatrice (président de région et RRA de la région).

Des candidats d'autres régions peuvent être accueillis sous réserve de s'inscrire auprès de la région organisatrice.

La validation et l'enregistrement des diplômes étant assurés par la région organisatrice.

3.7 Gestion des AN3

3.7.1 Bilan des compétitions 2014/2015

Championnat du Monde jeunes à Castellon de la Plana (U19 / U23)

Arbitres Français présents : Sébastien LE PAGE (4*), Maxime BLONDEL (2*), Xavier BEAULIEU (2*).

Les arbitrages ont été organisés en groupes composés de 8 arbitres et 2 assesseurs, avec une évaluation sur 5 jours (playoff).

3.7.2 Compétitions internationales

Championnat du Monde à Stellenbosch (Afrique du Sud), du 20 mars au 3 avril 2016

La CNHS a demandé 4 arbitres correspondant aux 4 équipes de France inscrites. Le chef de délégation est Hélène SOLEILLE.

Arbitres Français proposés : Alexandre DAVION, Sébastien LE PAGE, Christophe FORLAY et Alexandre FUSTER.

Pour la réunion sur les règles, Alexandre DAVION y représentera la FFESSM assisté d'Hélène SOLEILLE. A noter que nous n'avons pas reçu de proposition de modification.

Il faut demander une mise à jour des correspondants FFESSM. @ S. DOTTE : faire un mail de demande à Wayne / Thomas.

Prochains championnats (à confirmer) : mondial jeune en juillet 2017 en Australie, mondial élite 2018 au Canada. Propositions en cours :

		CMAS Underwater Hockey Commission					
		Championship Programme 2016-2021					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
U19's			CMAS Age Group AUS- Hobart July 2017		CMAS Age Group GBR- Sheffield 11-25 Aug 2019		CMAS Age Group No bid s called yet 15 th July ± 2 weeks
U23's							
Elite's	CMAS World Championships RSA Capetown March-April 2016	Oceania/Asia Americas CMAS Euro's	CMAS World Championships CAN- Quebec 19 th to 28 th July 2018	Oceania/Asia Americas CMAS Euro's	CMAS World Championships AUS- Perth July/Aug 2020	Possible International World Games USA	
Master's							

La formule des championnats d'Europe sur une semaine ne rencontrant pas de succès (contraintes budgétaires des nations), il faut envisager une formule plus courte, par exemple sur 3 jours complets.

L'année cible pour un championnat d'Europe est 2017, élite homme et femme, idéalement sur la période de Pâques.

Il faut compter sur un nombre de nation entre 8 et 12, avec un maximum de 16 équipes (dans ce cas 2 poules de 8 seraient envisageables).

Il faut essayer d'avoir un budget cible de 1000 / 1500 euros par équipe, inscription et soirée comprise.

La ville de Clermont est toujours candidate pour organiser une compétition de ce type. L'objectif est d'avoir une disponibilité de la piscine avant le mondial à Stellenbosch afin de communiquer durant le mondial.

3.7.3 Liste des AN3

Restent AN3 actifs : Patrick Plaquin, Sébastien Dotte, Thomas de Trébons, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Luc Horvais, Jean Gatignol, Loïc Fauqueux, Sébastien Le Page, Alexandre Davion, Alexandre Fuster, Olivier Bain, Patrick Benoit, Christophe Forlay.

Jérémy Plaquin n'a pas arbitré la saison dernière et n'est donc pas retenu pour être AN3.

Olivier Martinez a arbitré la D2 en juin 2015 et remplit les critères pour devenir AN3.

Est proposé pour devenir AN3 : Vote : Abstention : 5, Contre : 0, Pour : 6.

Maxime Blondel remplit les critères pour devenir AN3 et a participé au mondial jeune à Castellon. Est proposé pour devenir AN3 : Vote : Abstention : 1, Contre : 0, Pour : 10.

Xavier Beaulieu remplit les critères pour devenir AN3 et a participé au mondial jeune à Castellon. Est proposé pour devenir AN3 : Vote : Abstention : 1, Contre : 0, Pour : 10.

Sont proposés pour être observés dans l'objectif d'être AN3 (@ S. LE PAGE : voir leur volonté / disponibilité) : Jean-François Abrahamian, Paul Barro, Guillaume Choisnard, Raphaël Ginsbourger, Vincent Pierron, Maxime Pochon, Benoit Robert, Cécile Roussel, Stéphane Sandor, Julie Vincent.

Une liste des arbitres potentiellement appelable en cas de besoin doit être établie dans le fichier des arbitres. @ C. Forlay / A. Fuster.

4 Règles du jeu

4.1 Protection des palmes pour les arbitres

Lors de la mise à jour de la règle relative à la protection des palmes (cf CR CNA 2015, articles Fr.11.3.1.2 et Fr.11.3.1), il a été omis de supprimer cette protection pour les palmes des arbitres.

Fr.12.5.2.1 Les palmes en fibre doivent être entièrement recouvertes (deux faces) d'une matière protectrice clairement identifiable (non translucide).

Il est donc décidé de supprimer la règle Fr.12.5.2.1.

@ S. DOTTE : Introduire cette modification dans la prochaine version des règles du jeu après validation par la CNHS.

4.2 Identification du temps restant pour les prisons

L'identification du temps restant pour les joueurs pénalisés a été demandée, par exemple sur la base de ce qui existe dans le Roller Derby (zones de couleur).

Cette formalisation est complexe à mettre en œuvre, surtout lors de pénalités multiples. Les déplacements de joueurs sont à proscrire pour éviter les accidents. L'affichage des chronomètres serait souhaitable mais nécessite un matériel supplémentaire.

Enfin, les joueurs sont déjà informés durant leur pénalité par le marqueur chronométrateur et invité à se préparer 10 secondes avant la fin de son temps de pénalité.

Pas de suite donnée à cette demande.

4.3 Zone de remise en jeu

Proposition d'espacer la zone de remise en jeu de 2 mètres à 5 mètres des murs latéraux. L'objectif étant de faciliter la remise en jeu et d'éviter le jeu sur le mur. De façon accessoire, cela améliorera la visibilité du jeu lors des rencontres filmées.

L'augmentation à 5 mètres semble trop importante vis-à-vis de la dimension des terrains.

Une distance à 4 mètres est difficile à évaluer.

Une distance à 3 mètres, référence connue des arbitres, est intéressante, mais risque de ne pas faire beaucoup de différence par rapport aux 2 mètres.

Après discussion, proposition du CNA d'évaluer la distance à 3 mètres sur un championnat à déterminer par la CNHS. @ A. DAVION de présenter ce point lors de la CNHS et de déterminer un championnat test.

4.4 Quota de fautes

Sur la base de la règle du basket relative au quota de faute, il est proposé de pouvoir pénaliser un joueur sur accumulation de faute d'équipe. L'exemple étant sur une répétition de fautes mineures par une équipe.

Ce cas est actuellement couvert par l'arbitre principal qui, s'il constate une répétition de faute contre une équipe, peut intervenir auprès des arbitres aquatiques pour pénaliser un joueur. Cependant, il est fréquent que l'aquatique ne propose pas de sanction car la faute est considérée comme mineure. Dans ce cas, ne considérer que la cardinalité des fautes peut être intéressant.

Un cas à considérer est la combinatoire entre les pénalités individuelles et le cumul éventuel avec une pénalité d'équipe.

Une difficulté à considérer est liée à l'organisation des tables de marques qui devront noter les fautes.

Actuellement cette gestion des quantités de fautes est laissée à la discrétion des arbitres aquatiques, avec une certaine réticence au recours à la pénalité de joueurs pour les fautes mineures, notamment en raison du temps minimal de pénalité à 2 minutes. Le recours à une seule minute de pénalité pour les fautes mineures permettrait de mieux graduer les sanctions.

Mettre en place un quota de faute risque de désresponsabiliser les arbitres aquatiques vis-à-vis des pénalités.

Une réflexion sur ce sujet semble nécessaire pour approfondir les différents points liés à cette mesure (quota de 5/6/10 fautes ?, remise à zéro du compteur ? quel joueur sanctionné ?).

Un groupe de travail est constitué pour approfondir le sujet et rédiger une proposition complète pour le prochain CNA : Maxime BLONDEL (sa proposition), Sébastien LE PAGE, Nelly ESTIER et Alexandre DAVION.

4.5 Gestion des feuilles de match

La règle Fr.3.6.2 indique qu'une équipe peut être forfait en cas de défaut de contrôle et signature de la feuille de match, avant le match, par un représentant du club.

Fr.3.6.2 - Avant le début de chaque match, un représentant du club doit venir valider la feuille de match (vérification des joueurs et n° de bonnets, signature). A défaut, l'équipe est « Forfait ». Après le début du match si une irrégularité est constatée (joueur non inscrit, mauvais n° de bonnet), le joueur fautif doit quitter le match, et ne pourra réintégrer le match qu'après validation par l'arbitre principal.

Le CNA propose de supprimer les parties « signature » et « A défaut, l'équipe est « Forfait ». » de cet article :

Fr.3.6.2 - Avant le début de chaque match, un représentant du club doit venir valider la feuille de match (vérification des joueurs et n° de bonnets, ~~signature~~). ~~A défaut, l'équipe est « Forfait ».~~ Après le début du match si une irrégularité est constatée (joueur non inscrit, mauvais n° de bonnet), le joueur fautif doit quitter le match, et ne pourra réintégrer le match qu'après validation par l'arbitre principal.

Jusqu'à modification de la règle, le CNA propose que ces parties de cet article ne soit pas applicables ; à indiquer lors de la réunion des équipes préalable à la compétition.

@ CNC : Introduire cette modification dans la prochaine version des règles du jeu après validation par la CNHS.

4.6 Protestation en cours de jeu

La règle 10.1.1 (5.1.1 internationale) indique que l'arbitre principal doit arrêter le jeu lors d'une protestation du capitaine d'équipe ou un responsable d'équipe en cours de match.

10.1.1 Quand un capitaine d'équipe ou un responsable d'équipe émet une protestation à propos de la conduite du match durant son déroulement, l'arbitre principal doit arrêter le jeu, consulter les arbitres

aquatiques et autant de personnes qu'il est nécessaire, considérer les faits relatés, annoncer sa décision, et faire reprendre le jeu.

Le CNA propose de créer une version Fr de cette règle, précisant que l'arrêt de jeu est à la discrétion de l'arbitre principal en considération de la protestation.

*Fr.10.1.1 Quand un capitaine d'équipe ou un responsable d'équipe émet une protestation à propos de la conduite du match durant son déroulement, l'arbitre principal **peut, à sa discrétion**, arrêter le jeu, consulter les arbitres aquatiques, et autant de personnes qu'il est nécessaire, considérer les faits relatés, annoncer sa décision, et faire reprendre le jeu.*

Jusqu'à modification de la règle, le CNA propose que cette version Française soit applicable ; à indiquer lors de la réunion des équipes préalable à la compétition.

@ CNC : Introduire cette modification dans la prochaine version des règles du jeu après validation par la CNHS.

4.7 Propositions de modification de règles internationales

A rédiger pour le prochain mondial (délai pour Stellenbosch dépassé) :

- Démarrage du temps de pénalité sur joueur assis + jeu repris
- Arrêt du chrono des pénalités lors des morts subites
- Modification du 5.1.1 sur l'arrêt de jeu sur protestation.

@ S. DOTTE : rédiger les propositions.

5 Gestion du CNA

Le coordinateur du CNA souhaite plus d'implication des membres du CNA, sur leurs rôles et notamment sur le traitement des actions.

Il sera fait des relances régulières sur les actions du CNA par le coordinateur du CNA.

ORGANIGRAMME DU CNA	
Coordinateur du CNA	Alexandre DAVION Assisté de Jean GATIGNOL
Gestion des arbitres	Christophe FORLAY Assisté de Patrick PLAQUIN
Formation	Alexandre FUSTER
Supports de formations et d'examen	Patrick BENOIT Assisté de Patrick PLAQUIN et Sébastien DOTTE
Remboursements	Yves THOMAS Assisté de Sébastien LE PAGE
Règles de jeu	Sébastien DOTTE
Règles internationales	Sébastien DOTTE
Coordination des arbitres internationaux et relations équipes de France	Sébastien LE PAGE
Communication	Nelly ESTIER

En gras, le bureau du CNA.

Une adresse mail a été créée pour la gestion des arbitres (envoi des convocations, questions sur les attributions) : cna-arbitrage.hockeysub@gmail.com.

Afin de faciliter les communications, il serait souhaitable de disposer d'adresses mail par poste/fonction au niveau Fédéral / CNHS.

5.1 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

Les deux tableaux suivants présentent la liste des membres du CNA et des RRA. Les éléments surlignés en vert sont les éléments modifiés à mettre à jour sur le site de la CNHS.

5.1.1 Membres du CNA

CNA	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
CNA	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
CNA	Thomas de TREBONS	109 rue du Corail 83260 La Crau	06 03 06 03 69	tom@hockeysub.com
CNA	Alexandre FUSTER	93 rue André Theuriet 63000 Clermont Ferrand	06 59 51 30 46	alexandre.fuster@gmail.com
CNA	Loïc FAUQUEUX	Botnuit 56150 Guénin	06 74 87 59 53	loic.fauqueux@gmail.com
CNA	Jean GATIGNOL	185 rue Saint Charles 75015 Paris	06 60 45 89 54	gatignolj@ras.fr
CNA	Patrick PLAQUIN	9, rue Maurice-Ravel 33290 Le Pian Médoc	05 56 45 04 71 06 15 86 77 21	plaquin-patrick@orange.fr
CNA	Dominique RUAUX	57, rue Camille-Pelletan 93600 Aulnay-sous-Bois	06 83 34 41 72	dr.idf@orange.fr
CNA	Yves THOMAS	85 rue Neuve 51530 Cramant	03 26 57 58 14 06 85 11 47 95	yves.thomas10@libertysurf.fr
CNA	Thierry TIRARD	5, rue des Violettes 77390 Guignes	06 84 21 56 95	thierrytirard@sfr.fr
CNA	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 06 89 51 78 11	martine.urrutigoity@orange.fr
CNA	Patrick BENOIT	28 allée du Haut Vigneau 33170 Gradignan	06 69 13 56 06	benoit.ptk@gmail.com
CNA	Christophe FORLAY	42 rue de l'Artière 63110 Beaumont	06 65 59 19 90	chris-tophe.forlay@orange.fr
CNA	Alexandre DAVION	71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux	06 16 76 85 69	alexandre.davion@free.fr
CNA	Sébastien LE PAGE	18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru	06 75 00 21 33	sebastien_le_page@hotmail.fr

5.1.2 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

COMITE	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
ALPC	Rémy HONORE	99 bis rue des Gonthières 17140 LAGORD	06 61 03 42 42 06 09 52 65 13	rhonore@saretec.fr landstory2002@hotmail.com
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CA	Ulysse MUÑOZ	Les résidences du Levant Bât A 6 bis chemin de la Ritorte 83400 Hyères	04 94 65 20 57 06 84 55 68 14	ulysses.munoz@orange.fr
EST	Noémie WERMUTH	156-4 route de Lyon 67400 ILLKIRC- GRAFFENSTADEN	06 66 15 64 01	noemie.wermuth@gmail.com
IDF	Laurent COPHEIN			
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 06 89 51 78 11	martine.urrutigoity@orange.fr
NORD	Pas de RRA			
NORM.	Pas de RRA			
PROV.	Bruno DELORME	280 carraire du sauviou 83140 Six Fours les plages	06 03 03 19 42	brunodelorme0603@orange.fr
RABA	Laurent BERNARDI			

@ S. DOTTE : Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.

6 Communication du CNA

Règle de l'avantage

Un article sur la règle de l'avantage a été proposé par Sébastien LE PAGE. C'est une bonne base à compléter avec le concept de la règle de l'avantage (notion d'équipe, pas de notion de temps, etc.). Compléter également sur la gestion du geste pour les arbitres principaux. L'objectif est de finaliser cet article pour la prochaine lettre d'information de la CNHS (@ S. LE PAGE). Les articles seront publiés via la lettre d'information de la CNHS.

Règle du coin

Suite aux précisions apportées à la règle du coin la saison passée, plusieurs joueurs ont demandé des précisions.

Il faut rédiger un article explicatif de cette règle, sur le modèle de la note réalisée sur le tir dangereux, et la diffuser aux arbitres actifs, aux présidents de régions et RRA, et bulletin d'information CNHS. @ S. LE PAGE.

7 Organisation du prochain CNA

Le prochain CNA sera organisé par le comité Côte d'Azur, si possible les 21 et 22 ou 28 et 29 janvier 2016 (en fonction de la date du stage France).

Après avoir épuisé l'ordre du jour la réunion se termine le dimanche 24 janvier 2016 à 12h00.